

CONCOURS
« Lunettes ComediHa! 2017 »
RÈGLEMENTS DE PARTICIPATION

1. PÉRIODE

Le concours « Lunettes ComediHa! 2017 » est organisé par le Festival ComediHa!.

Le concours débute le 24 avril 2017, 10 h et se termine le 18 juin 2017, 23 h 59.

2. COMMENT PARTICIPER

Une participation sera enregistrée pour chaque enregistrement en ligne des lunettes ComediHa, au festivalComediHa.com/lunettes dès la réception des lunettes à la fin du festival (18 juin 2017). Une participation par Lunette ComediHa! seulement.

3. DATE LIMITE DE PARTICIPATION

Le 18 juin 2017, 23 h 59 (fin du festival)

4. DESCRIPTION DES PRIX

Prix des gagnants

Un gagnant parmi les participants éligibles sera sélectionné au hasard et pourra utiliser son prix en occupation double.

Le gagnant se méritera un forfait « Visite Vip du Casino de Charlevoix »

Le forfait inclut :

- Trois nuitées en occupation double au prestigieux Fairmont Le Manoir Richelieu
- Deux rondes de golf pour deux personnes au Club de golf du Fairmont Le Manoir Richelieu
- Une visite VIP du Casino par un hôte exécutif et arrêt dans le Salon Hautes Mises
- 300\$ de jetons Casino

Le transport s'ajoute au forfait :

- Un certificat cadeau pour une location de véhicule prestige Discount d'une valeur de 500\$

Valeur approximative au détail du prix total du forfait de deux milles cinq-cents dollars canadiens (2 500 \$ CAN) (ci-après désigné le « Prix du Gagnant »).

* Pour la location d'une voiture prestige : La location doit être fait par un quelqu'un qui est

en mesure de transférer une assurance pour couvrir la location de voiture.
Le conducteur doit avoir 21 ans au moment de la location. Il doit être détenteur d'un permis de conduire valide et d'une carte de crédit reconnue émise en son nom.
Le véhicule doit être conduit dans la province de Québec seulement.

5. DÉSIGNATION DES GAGNANTS

Un gagnant sera sélectionné par tirage au sort en fonction des festivaliers qui auront enregistré leurs Lunettes ComediHa! sur le site festivalComediHa.com/lunettes. Le tirage au sort aura lieu le 22 juin 2017 à 10h. Le nom du gagnant sera affiché sur le site du festivalComediHa.com pour une durée de 7 jours, débutant le 23 juin et se terminant le 30 juin. Le gagnant sera contacté par téléphone et par courriel le 22 juin, suite au tirage au sort.

6. CONDITIONS GÉNÉRALES

Ce Concours est organisé par le Festival ComediHa!. Sous réserve des conditions prévues aux présentes, le concours est ouvert à toute personne âgée de 18 ans et plus, résidant au Québec, à l'exception des employés, agents et/ou représentants du Festival ComediHa!, d'entreprises de distribution ou sociétés qui lui sont affiliées, agences de publicité ou de tout intervenant relié au Concours, ainsi que, respectivement, de toute personne avec lesquelles tel employé, agent et/ou représentant est domicilié ou tout membre de sa famille immédiate. Pour les fins des règlements de participation, « famille immédiate » s'entend par père, mère, frères, sœurs, enfants, mari et femme ou conjoint de fait d'un tel employé, agent et/ou représentant. Tout participant qui serait sélectionné au hasard dans le cadre de ce Concours et qui ne respecterait pas les présentes conditions d'éligibilité sera automatiquement disqualifié et un autre tirage au sort aura lieu pour sélectionner un gagnant. Tout participant qui ne respecterait pas les présentes conditions d'éligibilité devra en informer le Festival ComediHa! dès qu'il sera contacté.

Les véritables prénoms, noms et adresses civiques devront être inscrits sur le formulaire de réclamation de prix. Les noms d'emprunt, les noms de personnes âgées de moins de 18 ans et toute autre substitution de noms ne pourront bénéficier du ou des prix offerts dans ce concours.

Le Gagnant du Prix sera informé par téléphone et par courriel des détails relatifs au Prix. Le Gagnant devra réclamer son Prix au Festival ComediHa! avec une pièce d'identité au plus tard, le 27 juin 2017, 23h59, faute de quoi son attribution deviendra nulle et le cas échéant le Prix fera l'objet d'un nouveau tirage et sera décerné à un nouveau participant.

En participant à ce Concours, le Gagnant autorise les organisateurs et leurs représentants à utiliser, si requis, son nom, photographie, image et/ou voix afin d'informer par le biais de tous médias, qu'il est le Gagnant du Concours et ce, sans aucune forme de rémunération.

Le Prix devra être accepté tel que décrit au présent règlement et ne pourra à la demande du Gagnant être substitué à un autre prix ou échangé en totalité ou en

partie pour de l'argent et/ou être transféré à une autre personne.

Le Festival ComediHa!, leurs sociétés et divisions respectives et toute autre personne morale de leur groupe corporatif respectif, agences de publicité ou de promotion et respectivement leurs actionnaires, administrateurs, dirigeants, employés, ainsi que tout autre intervenant relié à ce Concours (ci-après désignés « Bénéficiaires d'exonération ») se dégagent de toute responsabilité se rattachant au Prix et au Concours et ne fournissent aucune garantie à l'égard de ceux-ci.

Les personnes au bénéfice desquelles ce concours est tenu n'assumeront aucune responsabilité de quelque nature que ce soit dans tous les cas où leur incapacité d'agir résulterait d'un fait ou d'une situation indépendante de leur volonté ou d'une grève, d'un lock-out ou de tout autre conflit de travail dans leurs établissements, des organismes ou entreprises dont les services sont utilisés pour la tenue de ce concours.

Le Festival ComediHa! et tous les autres Bénéficiaires d'exonération n'encourront aucune responsabilité pour des coordonnées incomplètes ou incompréhensibles de la part de participants.

Le Festival ComediHa! se réserve le droit de modifier ou d'annuler, sans préavis le Concours, sous réserve d'avoir obtenu toute approbation qui serait nécessaire de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

Les règlements du Concours sont disponibles sur les sites du Festival ComediHa! (www.festivalcomediha.com, section «Concours»).

Les droits exigibles de ce concours en vertu de la loi sur les loteries, courses et concours publicitaires ont été payés.

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

Les décisions des organisateurs du Concours sont finales et sans appel.

Ce Concours est sujet à toutes les lois et réglementations municipales, provinciales et fédérales applicables.

Pour la location d'une voiture prestige : La location doit être fait par un quelqu'un qui est en mesure de transférer une assurance pour couvrir la location de voiture. Le conducteur doit avoir 21 ans au moment de la location. Il doit être détenteur d'un permis de conduire valide et d'une carte de crédit reconnue émise en son nom. Le véhicule doit être conduit dans la province de Québec seulement. Le gagnant doit être âgé de 18 ans et plus pour obtenir le forfait casino.

Aucun achat requis. La personne désirant prendre part au Concours sans procéder à l'achat d'un Laissez-passer Lunettes ComediHa! pourra participer au Concours en envoyant une lettre de 200 mots décrivant les motifs de participation au Concours, y inscrire leur prénom, nom, date de naissance, adresse postale complète, numéro de téléphone de jour, adresse de courriel et envoyer le tout à l'adresse suivante dans une enveloppe suffisamment affranchie :

Festival ComediHa!
« Lunettes ComediHa! 2017 »
214 avenue Saint-Sacrement
Entrée 3, bureau 130
Québec (QC)
Canada
G1N 3X6